

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 002-942/15/CC

**■ Projet Urbain Partenarial Afférage sur la commune de Châteauneuf-Les-Martigues - Approbation d'une convention pour la desserte en gaz naturel GrDF.
DUFSV 15/12882/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues prévoit au titre d'une orientation d'aménagement le développement des quartiers situés à l'Est de la Commune, sur le secteur Charité-Frascati-Bastide neuve dénommé Afférage. Les objectifs poursuivis dans ce cadre, concourent notamment à accroître l'offre de logement et renforcer la mixité sociale sur la commune.

En cohérence avec ces objectifs, la Communauté urbaine a approuvé des conventions de Projet Urbain Partenarial avec les opérateurs immobiliers Bouygues Immobilier et Sci Norbalad.

En effet, l'article L332-11-3 du Code de l'Urbanisme prévoit en effet, que lorsqu'une ou plusieurs opérations de construction nécessitent la réalisation d'équipements publics, le ou les constructeurs peuvent conclure avec la personne publique compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme une convention de projet urbain partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.

Le Programme des Equipements Publics à réaliser au titre du Projet Urbain Partenarial Afférage a ainsi été fixé par les conventions de PUP. Il comprend la réalisation des travaux de viabilisation des opérations immobilières : réalisation des voies nouvelles inscrites au PLU et desserte tous réseaux (secs et humides).

Afin de permettre à Marseille Provence Métropole de réaliser les travaux nécessaires à la desserte en gaz naturel du secteur d'aménagement du Projet Urbain Partenarial Afférage, il convient d'établir une convention de raccordement entre d'une part la Communauté urbaine et d'autre part Gaz Réseau Distribution France (GRDF). Cette convention définit les travaux et prévoit les modalités et la répartition du financement desdits travaux entre l'aménageur et GRDF.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code de l'Urbanisme,
- La délibération AEC 009-385/13/CC du conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP avec Bouygues Immobilier,
- La délibération AEC 010-386/13/CC du conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole en date du 28 juin 2013 approuvant une convention de PUP la SCI NORBALAD,
- La convention de projet urbain partenarial signée le 19 juillet avec l'opérateur Bouygues Immobilier,

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

- La convention de projet urbain partenarial signée le 19 juillet 2013 avec l'opérateur Norbalad,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les travaux de viabilisation des opérations immobilières du Projet Urbain Partenarial Afférage sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues seront réalisés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que GRDF exerce une mission de service public de distribution et de gestion du réseau de gaz ;
- Qu'il est nécessaire que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole conventionne avec GRDF afin de permettre l'alimentation en gaz des opérations immobilières du Projet Urbain Partenarial Afférage,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci annexée conclue avec GRDF relative à la desserte en gaz naturel du Projet Urbain Partenarial Afférage.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la communauté urbaine – Opération 2013/10000 – Nature 2315 – Fonction 824 – Sous politique C140.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme – PLUI - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015